

## **Budget communal voté le 04 juin 2020**

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2020.

### **Il a attribué les subventions suivantes :**

Association des anciens combattants : 120,00€

Association Club des aînés : 500,00€

Association comité des fêtes : 1000,00€

Association des chasseurs (ADCB) : 200,00€.

Le budget communal s'élève cette année à 837 503,36€.

Il se décompose en 638 510,85 € pour le fonctionnement, et 198 992,51€ pour l'investissement (travaux)

Le compte administratif de 2019 fait apparaître un report, qui correspond à la réserve de trésorerie de la commune, de 146 870,85€.

Le budget de fonctionnement regroupe les dépenses à caractère général (électricité, eau, chauffage, assurances, téléphone etc...), les charges de personnel, les participations versées à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) pour la défense incendie, et celle versée au syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) pour le fonctionnement des écoles.

Le budget d'investissement concerne les différents programmes de travaux et le remboursement du capital de l'emprunt effectué pour le bâtiment communal, dont le terme est en 2027.

C'est le seul emprunt restant à ce jour, montrant que notre commune est très faiblement endettée....

### **Les programmes prévus en investissement :**

Éclairage public Grande Rue de Vaux : 6 600,00€

Éclairage public centre bourg 1<sup>ère</sup> tranche : 13 680,00€

Ces deux programmes prévoient l'équipement en LED des poteaux concernés, pour permettre une économie d'énergie)

Aménagement de sécurité RD93, entrée nord : 26 000,00€ (Subvention attendue : 7150,00€)

Aménagement de sécurité RD35, (Vaux) : 68 500,00€ (subvention attendue : 46 140,00€)

Assainissement pluvial Rue aux Prêtres : 5 200,00€

Remboursement emprunt communal : 14 732,00€

Vous pouvez trouver plus de précisions sur les différentes lignes budgétaires dans le compte-rendu du conseil municipal du 04/06/2020, affiché dans le cadre de la mairie et sur le site de la commune.